



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

## D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

### D-2-1 Plans de zonage

#### D-2-1-1 Plans de zonage

##### Plan D-2-1-1.183

Pont-Péan / Saint-Erblon / Orgères

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole le 19/12/2019  
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Echelle : 1 / 2 000  
Septembre 2024

RENNES  
MÉTROPOLE

#### Éléments de contexte

Limite communale Parcelle et bâti cadastral

Règle architecturale particulière (RA\*) Faille imposée

Espace inconstructible Perimètre concerné par un guide de recommandations

Perimètre de démolition avant construction Axe de flux

Implantation imposée Ligneaire commercial simple

Marge de recul Ligneaire commercial renforcé

Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6 Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8

Perimètre à potentiel de mixité tertiaire

#### Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Zonage (limite et nom de zone) Règle architecturale particulière (RA\*) Zonage NP

Zonage NP Faille imposée

Espace inconstructible Perimètre concerné par un guide de recommandations

Perimètre de démolition avant construction Axe de flux

Implantation imposée Ligneaire commercial simple

Marge de recul Ligneaire commercial renforcé

Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6 Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8

#### Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MНИЕ) Terrain cultivé à protéger

Espace boisé classé Site naturel de compensation

Espace d'intérêt paysager ou écologique Zone humide du SAGE Vilaine

Plantation ou espace libre paysager à réaliser Zone humide du SAGE Rance Frémur

#### Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique Prévention des Risques d'inondation (PRI)

Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles) Zone inondable (hors PRI)

Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine Secteur de risque PGRB (Plan de Gestion du Risque inondation)

Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

#### Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvertures Emplacement réservé

Sensibilités de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert Voie à créer

Chemin piéton/cycliste à créer Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)

Équipement d'intérêt général à créer Espace vert à créer

Espace vert à créer Espace public à créer

Terrain concerné par la servitude de localisation Espace de localisation

Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvertures Secteur de constructibilité limitée

Axe de métro et secteur de nécessité de service public Emplacement réservé pour programme de logement

Secteur d'établissement pénitentiaire Espace public à créer

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure



Sources : Rennes Métropole (SPEUNOUF), mars 2024.

DDCIP (Secteur), mars 2024.

Recensement des sols (topographie planif., mars 2024).

Révision : Rennes Métropole (SPEUNOUF), sept 2024.

Logiciels : ArcGIS 10.3.1.

Système de référence : RGPD COB (IGN - LAMBIC24 - EPSG : 3948).

Scale : 1/2 000.

10 m.